

ANNEXE 10 :

**BILAN DE LA CONSULTATION DES PERSONNES
ASSOCIEES SUR LE PROJET DE PLAN**

Bilan de la consultation des Personnes Associées

L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2013 prescrivant le PPRN relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur la commune de Hainvillers, définit la liste des personnes associées :

- le maire de la commune de Hainvillers ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes du Pays des Sources ou son représentant ;
- le président du Conseil Départemental de l'Oise ou son représentant ;

Par un courrier en date du 30 juin 2015, Monsieur le Préfet de l'Oise a transmis pour avis aux Personnes Associées le projet de PPRN relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur la commune de Hainvillers comportant une note de présentation, un plan de zonage réglementaire, un règlement. Conformément aux dispositions de l'article R 562-7 du code de l'environnement, à défaut de réponse des personnes associées dans un délai de 2 mois à compter de la saisine, leur avis est réputé favorable. L'avis écrit des différentes personnes associées devait être transmis à Monsieur le Préfet avant le 13 octobre 2015.

Les avis des Personnes Associées sur le projet de PPRN sont les suivants :

- **Délibération du Conseil municipal de la commune de Hainvillers** : absence d'avis favorable dans les délais impartis. **L'avis est donc réputé favorable.**
- **Le président de la communauté de communes du Pays des Sources** ou son représentant : n'a pas émis d'avis en tant que personne associée dans les délais impartis. **Son avis est donc réputé favorable.**
- **Le président du conseil départemental de l'Oise** ou son représentant : avis favorable (mél du 05/10/2015).

Conformément à l'article R 562-7 du code de l'environnement «*Si le projet de plan concerne des terrains agricoles ou forestiers, les dispositions relatives à ces terrains sont soumises à l'avis de la chambre d'agriculture et du «centre national» de la propriété forestière*»,

Considérant que, sur la commune de Hainvillers, des terrains agricoles et forestiers sont concernés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles,

- **La Chambre d'Agriculture de l'Oise** a émis un avis favorable le 23 septembre 2015.
- **Le centre national de la propriété foncière** a émis un avis favorable le 5 octobre 2015.

L'annexe 1 au présent bilan reprend l'ensemble des avis émis par les personnes associées.

Annexe 1 : avis émis par les personnes associées lors de la phase de consultation sur le projet de PPRN relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OISE

Beauvais, le 23 septembre 2015

Monsieur le Préfet

DDT de l'OISE
SAUE - Bureau Politique et Police de
l'Eau

2 boulevard Amyot d'Inville BP 20317
60021 BEAUVAIS cedex

Suivi du dossier
Ellody SAUGER - ellody.sauger@agri60.fr
N/Réf. JLP/FP/ES/CP/courrier_15-09003

Objet

PPRN sur le territoire des communes de

- Escles Saint Pierre
- Frétoy le Château
- Hainvillers
- Le Plessis Patte d'Oie

Avis de la Chambre d'Agriculture au titre de l'article R.562-7 du code de l'Environnement

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date des 30 juin et 23 juillet 2015, vous avez sollicité l'avis de la Chambre d'Agriculture concernant les projets de Plan de Prévention des Risques Naturels relatif aux Mouvements de Terrain consécutifs au retrait-gonflement des argiles pour les communes de Escles Saint Pierre, Frétoy le Château, Hainvillers, et de Le Plessis Patte d'Oie.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chambre d'agriculture n'a pas de remarque particulière à formuler à l'encontre de ces projets.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,

Jean-Luc POULAIN

CENTRE NATIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE



Amiens, le lundi 5 octobre 2015

N/Réf. : BH/NH n°1073
Dossier suivi par : Noémi HAVET
V/Réf. :

Direction départementale des
Territoires de l'Oise Service de
l'Aménagement, de l'Urbanisme et de
l'Energie Bureau prévention des
risques 40, rue Jean Racine BP 20317
60021 BEAUVAIS CEDEX

A l'attention de Madame KHALDI Djamilia

Objet : avis sur Projets PPR sécheresse communes de Hainvillers, Frétoy-le-Château et Le Plessis-Patte-d'Oie

Madame,

Nous avons bien reçu par courrier du 30 Juin 2015 les projets de PPR sécheresse sur les communes Hainvillers, Frétoy-le-Château et Le Plessis-Patte-d'Oie et nous vous en remercions. Suite à la consultation de ce dossier nous émettons un avis favorable.

Je vous prie d'agréer Madame, mes plus sincères salutations.

Le directeur du CRPF Nord Pas de Calais Picardie
Bernard Heois

Sujet: [INTERNET] RE: Projets de PPR sécheresse concernant les communes de Hainvillers, Frétoy-le-Château et Le Plessis-Patte-d'Oie
De : "> TUEUR, JANY (par Internet)" <JANY.TUEUR@oise.fr>
Date : Mon, 5 Oct 2015 15:49:54 +0200
Pour : KHALDI Djamila - DDT 60/SAUE/PR <djamila.khaldi@oise.gouv.fr>

Bonjour
Pas de remarques particulières sur ces projets.
cordialement

Jany TUEUR
Chef de service
de l'eau, de l'assainissement et des rivières

Conseil départemental de l'Oise
Pôle Développement des Territoires et Environnement
Direction-adjointe
Développement Durable et Environnement
1, rue Cambry-CS80941-60024 BEAUVAIS Cedex
tel : 03.44.06.62.92
fax : 03.44.06.64.51
Portable : 06.84.50.38.75
mail : jany.tueur@oise.fr

-----Message d'origine-----

De : KHALDI Djamila - DDT 60/SAUE/PR [<mailto:djamila.khaldi@oise.gouv.fr>]
Envoyé : vendredi 2 octobre 2015 16:44
À : TUEUR, JANY
Cc : rpe.saue.ddea-60@equipement-agriculture.gouv.fr; "MARSEILLE Carène (Responsable de bureau) - DDT 60/SAUE/PR"
Objet : Projets de PPR sécheresse concernant les communes de Hainvillers, Frétoy-le-Château et Le Plessis-Patte-d'Oie

Bonjour,

Par courriers en date du 30 juin 2015 dont copies ci-jointes, je vous ai transmis pour avis, les projets de PPR sécheresse concernant les communes de Hainvillers, Frétoy-le-Château et Le Plessis-Patte-d'Oie.

Conformément à ces courriers, merci de bien vouloir me rendre vos avis sur ces dossiers avant le 13 octobre 2015.

A défaut de réponse, vos avis seront réputés favorables.

Bien cordialement,

KHALDI Djamila
Direction départementale des Territoires de l'Oise Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie Bureau prévention des risques 40, rue Jean Racine BP 20317
60021 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 60 36 52 87
Fax : 03 44 06 50 08